

## **«NOUS RÉFUTONS TOUTE ACCUSATION DE FATALISME FACE AU TRAFIC DE DROGUE»**

### **Quelles mesures concrètes sont prises par l'EVAM contre le trafic de stupéfiants qui prolifère autour de l'abri PCi de Nyon?**

Deux surveillants veillent au respect des règles dans l'abri même. Et depuis la mi-janvier un agent de sécurité est également présent «en surface», à la sortie de l'abri. Nous procédons à des fouilles, soit de manière générale, soit sur la base de soupçons. Des stupéfiants, nous en trouvons, mais jamais en grande quantité et il n'est pas facile d'identifier le détenteur de cette marchandise.

### **N'y a-t-il pas là une forme de fatalisme?**

Non. Je réfute toute accusation de fatalisme à notre rencontre. Je ne peux nier le sentiment d'impunité répandu parmi cette population en attente de renvoi. Les quantités sont minimes, donc les sanctions sont faibles. Et ces hommes n'ont plus grand-chose à perdre. Par contre, nous tenons à faire respecter les règles qui vont avec l'assistance que nous leur procurons. C'est pourquoi j'ai personnellement insisté pour que la loi précise que l'EVAM a un accès direct à la police, ce qui n'est pas le cas d'autres services de l'Etat.

### **La situation vécue dans ce quartier des hauts de Nyon ne ressemble pas à ce que vous aviez promis avant l'ouverture.**

Nous avons inauguré ici une nouvelle formule d'accueil, celle des cas Dublin, soit les requérants dont la demande a été refusée et qui doivent être renvoyés vers le premier pays d'Europe où ils se sont annoncés. Le traitement par l'Office fédéral des migrations va plus vite, mais organiser les renvois reste long. Les séjours durent plus que nous l'avions prévu. Le nombre d'arrivées a crû d'une trentaine depuis octobre, pour atteindre 90 ou 110 par mois. Le site de Nyon a ainsi atteint l'extrême maximum de sa capacité avec 130 personnes, ce qui est beaucoup trop.